

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX
REGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.)

Acheteur Public :
COMMUNE DE TOURVILLE LA RIVIERE
PLACE DE LA COMMUNE DE PARIS
76410 TOURVILLE LA RIVIERE
Tel 02.32.96.00.20 Fax : 02.35.81.23.84
Site internet : www.tourville-la-riviere.fr
Courriel : conseil.tourville.la.riviere@orange.fr

Objet de la consultation :
Marché Voierie et Réseaux Divers

Remise des Offres :
Date et heure limite de réception : **le 31/03/2010 à 16 heures**

PIECES CONSTITUTIVES DU REGLEMENT DE CONSULTATION :

RC

Acte d'engagement

CCAP

CCTP

Bordereau des Prix Unitaires

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE I – OBJET DE LA CONSULTATION

ARTICLE II – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

- 2-1. Définition de la procédure
- 2-2. Décomposition en tranches et en lots
- 2-3. CCAG – CCTG et Compléments à apporter au cahier des clauses administratives et techniques particulières
- 2-4. Variantes
- 2-5. Délai de réalisation
- 2-6. Modifications de détail au dossier de consultation
- 2-7. Délai de validité des offres

ARTICLE III – PRESENTATION DES OFFRES

- 3-1. Solution de base
- 3-2. Variantes et options

ARTICLE IV – SELECTION DES CANDIDATURES - JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES

- 4-1. Sélection des candidatures
- 4-2. Jugement et classement des offres

ARTICLE V – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE

ARTICLE VI – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE I – OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne l'achat de prestations d'entretien de la voirie et des réseaux divers :

ARTICLE II – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2-1. Définition de la procédure

La présente consultation est lancée selon la PROCEDURE ADAPTEE, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

2-2. Décomposition en tranches et en lots

Sans objet

2-3. CCAG – CCTG et Compléments à apporter au cahier des clauses administratives et techniques particulières

Le C.C.A.G. Travaux et le C.C.T.G. Travaux s'appliquent au présent marché
Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCAP et CCTP) joints en annexe.

2-4. Variantes

Les candidats doivent répondre obligatoirement à la solution de base.

2-5. Délai de réalisation

Le délai d'exécution est fixé dans le CCAP et CCTP et ne peut en aucun cas être changé sauf dérogation du fait du Maître d'Ouvrage.

2-6. Modifications de détail au dossier de consultation

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2-7. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

ARTICLE III – PRESENTATION DES OFFRES

Le présent Règlement de Consultation est remis gratuitement à chaque candidat en un seul exemplaire. Ils seront à commander ou à retirer sur simple demande écrite à :

COMMUNE DE TOURVILLE LA RIVIERE
Place de la Commune 76410 TOURVILLE LA RIVIERE
Tel : 02.32.96.00.20 Fax : 02.35.81.23.84

Courriel : conseil.tourville.la.riviere@orange.fr

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.
Chaque candidat ne pourra remettre pour la présente consultation qu'une seule offre, en agissant en qualité, soit de candidat individuel, soit de membre d'un groupement.

3-1. Solution de base

3-1.1. Documents fournis aux candidats

Le présent dossier de consultation, l'acte d'engagement, le CCAP, le CCTP

3-1.2. Composition de l'offre à remettre par les candidats

Le dossier à remettre par les candidats sera placé sous enveloppe cachetée Il comprendra les pièces suivantes :

A) Renseignements relatifs à la candidature

- DC4 (document disponible sur www.minefe.gouv.fr)
- DC5 (document disponible sur www.minefe.gouv.fr)
- DC7 (document disponible sur www.minefe.gouv.fr)
- Attestation d'assurance professionnelle

Le défaut de production de ces justifications entraînera le rejet de la candidature, à l'exception des qualifications professionnelles et attestations de capacités de Maîtres d'ouvrages, qui ne peuvent constituer un motif de rejet, mais un critère d'appréciation de la candidature. Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu, que sous réserve que celui-ci produise dans un délai de 5 jours, à compter de la notification par le pouvoir adjudicateur, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents.

B) – Les pièces relatives à l'offre

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement à compléter, dater et signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des prestataire(s) ;
- Les Cahiers des Clauses Administratives et Techniques Particulières (C.C.A.P et C.C.T.P.) à signer (à accepter sans modification) ;
- Le présent règlement de consultation (RC) à signer
- Le Bordereau des Prix Unitaires à compléter et à signer
- Un Mémoire Technique

3-2. Variantes et Options

Sans objet

ARTICLE IV – SELECTION DES CANDIDATURES – JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES

4-1. Sélection des candidatures

Lors de l'ouverture des plis, ne seront pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43, 44, et 47 du CMP ;
- les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées au ci dessus ;

- les candidatures qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes, article 52 du CMP.

4-2. Jugement et classement des offres

La commission d'appel d'offres élimine les offres non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation.

La commission d'appel d'offres choisit l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères suivants, hiérarchisés par ordre décroissant :

- Coefficient appliqué au bordereau des prix unitaires : 40 %
- Coefficient appliqué par bon de commande d'une valeur inférieure à 7000 € HT: 20 %
- Coefficient appliqué par bon de commande d'une valeur comprise entre 7000 et 20 000 € HT : 20 %
- Coefficient appliqué par bon de commande d'une valeur supérieure à 20 000 € HT : 20 %

Le marché sera attribué au candidat ayant obtenu la meilleure note obtenue selon la formule suivante :

$(\text{Offre la plus basse} / \text{Offre analysée}) \times 10$

La note obtenue sera pondérée en fonction du pourcentage affecté au coefficient examiné.

La commission d'appel d'offres examinera l'offre de base des candidats.

Si le candidat retenu ne fournit pas les certificats ou la déclaration mentionnée à l'article 46 du CMP son offre est rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat est prononcée par le Pouvoir adjudicateur qui présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Lors de l'examen des offres, la commission d'attribution se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détail des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.

Le Pouvoir Adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

ARTICLE V – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE

La transmission des candidatures et des offres par voie électronique n'est pas autorisée.

L'offre sera transmise sous pli cacheté :

L'enveloppe extérieure portera l'adresse et les mentions suivantes :

MAIRIE – PLACE DE LA COMMUNE – 76410 TOURVILLE LA RIVIERE

Offre pour : MARCHE N°

« Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis »

L'offre devra être adressée par pli recommandé avec avis de réception postal, ou remise contre récépissé à l'adresse ci-dessus.

Elle devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

ARTICLE VI – RENSEIGNEMENTS

Renseignements:

Informations administratives :

Mme SÁNTORO Jennifer, chargée du suivi administratif des marchés publics, 02.32.96.00.20

Informations techniques :

Mr BUQUET Guy, Directeur des Services Techniques, 02.32.96.00.20

Date

Cachet et Signature du titulaire.